



RAPPORT CAPITALISATION DE BONNES PRATIQUES DE PRISE EN COMPTE DU GENRE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (CC) DANS LES PCD AU BURKINA FASO

VERSION FINALE

juillet 2015

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	4
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
II. OBJECTIFS	5
III. METHODOLOGIE DE TRAVAIL.....	6
IV. DES RESULTATS DE LA CAPITALISATION.....	7
A- ANALYSES DES TERMES DE REFERENCE ET DES EQUIPES DE CONSULTANTS POUR L'APPUI A L'ELABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE DEVELOPPEMENT	7
A.1- De l'analyse des TDR d'élaboration des PCD	7
A.2- De l'appréciation des équipes de consultants.....	8
B- ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE, LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES PCD	9
B.1- Genre dans les PCD	10
B.1.1- APPRECIATION DE LA PHASE PREPARATOIRE.....	10
a. Le genre dans la composition des différentes commissions ad'hoc et dans la structure d'appui technique	11
b. Le Changement climatique dans la composition des différentes commissions ad 'hoc et dans la structure d'appui technique	12
B.1.2- TRAVAUX DE COLLECTE PENDANT LE DIAGNOSTIC	13
B.1.3- APPRECIATION DU PROGRAMME D' ACTIONS DES PCD	14
a. Appréciation de la prise en compte du genre dans les orientations des PCD.....	14
b. Appréciation du contenu des PCD	15
B.1.4- LES CAUSES DE L'INSUFFISANTE PRISE EN COMPTE DU GENRE	16
B.1.5- ACTIONS INDUCTIVES DU GENRE	17
B.2- Changement climatique dans les PCD	18
B.2.1- DE L'APPRECIATION DES EQUIPES DES CONSULTANTS.....	18
B.2.2- TRAVAUX DE DIAGNOSTIC ET ORIENTATION DU PLAN EN LIEN AVEC LE CC	19
B.2.3- ORIENTATIONS DU PCD EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	20
B.2.4- CONTENU DES PCD ET MICRO- PROJETS CC	20
B.2.5- INSUFFISANCE DE LA PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES PCD.....	21

C- ESQUISSES DE BONNES PRATIQUES DE PRISE EN COMPTE DU GENRE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'ÉLABORATION DES PCD	22
D- DES RECOMMANDATIONS DES ACTEURS	24

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: situation des interviews réalisées par commune	10
Tableau 2: présence d'organisation féminines dans les commissions ad'hoc.....	11
Tableau 3: présence de consultants sensibilité genre dans l'équipe d'appui technique	11
Tableau 4: Sensibilité des membres des commissions ad'hoc au changement climatique.....	12
Tableau 5: Présence d'OSC d'obédience genre dans lors de travaux diagnostic du PCD	13
Tableau 6: d'outils spécifique pour prendre en compte le genre dans les travaux diagnostic du PCD.....	13
Tableau 7: Prise en compte du genre dans les orientations du PCD.....	14
Tableau 8: Projets genre sensible dans les PCD.....	16
Tableau 9: Projets genre sensibles dans les PCD	16
Tableau 10: Expérience du Bureau d'appui conseils sur le CC.....	18
Tableau 11: expérience de la commission ad'hoc sur le CC.....	18
Tableau 12: utilisations d'outils pour la prise en compte du CC	20
Tableau 13: Planification sensible au CC.....	20
Tableau 14: Projets CC sensible dans les PCD	21

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burkina Faso pays Sahélien à une population essentiellement agricole et rurale. En effet, aujourd'hui environ 80 % de la population burkinabé tire leurs revenus de l'exploitation des ressources naturelles. L'économie du pays en dépend fortement. De l'exploitation de ces ressources naturelles le secteur primaire fournit en moyenne 38 % du produit intérieur brut (PIB) du Burkina Faso. La part contributive du secteur primaire se repartit comme suit : 57 % pour l'agriculture, 25 % pour l'élevage et 17 % pour la sylviculture, la pêche et la chasse.

Malgré le poids du secteur agricole dans le PIB du Pays, les agriculteurs demeurent les plus vulnérables et vivent aux dépens des aléas climatiques, de la dégradation de l'environnement et du poids des pesanteurs sociales. Les populations pour assurer leurs survies défient la nature à travers une surexploitation des ressources naturelles communes.

Depuis plusieurs décennies déjà, l'Etat et ses partenaires apportent un appui aux populations en vue d'une exploitation rationnelle des ressources et aussi à travers des actions de protection des dites ressources. Forts de ses expériences, la Plateforme TENFOREST avec ses membres et d'autres Organisations de la société Civile (OSC) avaient mené des actions de plaidoyer auprès de l'Etat et de ses partenaires au développement en vue d'une prise en compte de la variation climatique et du genre dans les actions de planification locale.

C'est dans un tel contexte qu'entre 2013 et 2015 plusieurs collectivités du Burkina Faso ont entrepris de se doter de nouveaux Plans de développements communaux (PDC). Ces PCD, deuxième génération du genre, ont été élaborés suivant le guide en vigueur au niveau national ; le document est en principe le fruit d'un consensus élaboré avec la participation de tous les acteurs majeurs de la commune en matière de développement local.

Après l'élaboration de ces nouveaux PCD et le début de leur mise en œuvre, la Plateforme des champions TENFOREST a entrepris des actions de capitalisation de bonnes pratiques d'élaboration et de mise en œuvre des Plans Communaux de Développement en lien avec la prise en compte du genre et du Changement Climatique en vue d'entreprendre de futures actions de dissémination.

II. OBJECTIFS

L'objectif de l'étude est de capitaliser à partir des Plans Communaux de développement existants, de bonnes pratiques en matières de prise en

compte du genre, de la protection de l'environnement (les ressources naturelles, les questions foncières, ...) et des stratégies d'adaptations et d'atténuations des effets du changement climatique (CC).

De façon spécifique, il s'agit:

- D'analyser les expériences d'élaboration et de mise en œuvre des PCD et des chartes foncières dans la prise en compte du genre, du changement climatique et des droits de tenures des communautés ;
- De déterminer les bonnes pratiques d'élaboration et de mise en œuvre des PCD et des chartes foncières en lien avec la prise en compte du genre, du changement climatique et des droits de tenures des communautés;

III. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Pour la réalisation de l'étude, TENFOREST a identifié une dizaine de communes dans trois (03) régions administratives dans lesquelles les actions d'investigations sur le terrain se sont déroulées.

Pour la conduite de la mission, deux (02) personnes ressources experts accompagnées de sept (07) agents de collecte de données ont été mobilisées. Les localités concernées par les investigations ont été parcourues et les informations nécessaires ont pu être collectée et analysées pour la rédaction du présent rapport.

Un outil de collecte de données a été élaboré. Dans l'ensemble, ce guide de collecte de données semi-structuré. Les agents de collecte de données ont reçu une formation afin de favoriser l'appropriation de l'outil. La collecte de données a duré deux semaines. Des missions de supervision ont été réalisées afin de s'assurer que tout se passe bien et lever les goulots d'étranglement rencontrés au cours des investigations terrain.

Une partie des informations a été traitée sous le logiciel de traitement des données statistiques Sphinx 2V5 et une bonne partie des informations a été exploitée directement dans les analyses.

Ce rapport qui tire sa substance des données issues de cette collecte s'articule en trois parties sur: (i) les analyses des TDR des PCD; (ii) la prise en compte du genre, le changement climatique dans les PCD et (iii) la prise en compte du genre, le changement climatique et les droits de tenures foncières des communautés locales dans les CFL.

IV. DES RESULTATS DE LA CAPITALISATION

La collecte des données a concerné essentiellement trois régions du Burkina. Il s'agit de la région:

- Du Centre-Est avec les communes de Bagré, Garango, Bissiga et Lalgaye ;
- Du Centre-Nord, il s'agit des communes de Kaya, Barsalgho, Boussouma et Pissila ;
- Du Centre-Ouest dans les communes de Léo, Biéha, Cassou et Sapouy

L'ensemble des communes concernées par la collecte des données dans le cadre de cette étude possède un PCD. Les PCD des communes de Bagré, Bissiga, Léo, Sapouy, Cassou, Biéha, Lalgaye et Boussouma ont élaboré leurs PCD entre 2013 et 2014. Mais, ceux des communes de Kaya, Pissila et de Barsalgho sont en cours d'élaboration.

Dans cette partie du rapport de l'étude, il sera traité les questions d'ordre général essentiellement sur l'analyse des TDR ayant servi à l'élaboration des PCD et des CFL.

A- ANALYSES DES TERMES DE REFERENCE ET DES EQUIPES DE CONSULTANTS POUR L'APPUI A L'ELABORATION DES PLANS COMMUNAUX DE DEVELOPPEMENT

A.1- De l'analyse des TDR d'élaboration des PCD

Les TDR sont les documents qui instruisent en décrivant, précisant les objectifs, les résultats attendus à la fin de la mission d'élaboration des PCD, la méthodologie de travail et les expériences attendues des compétences à mobiliser. Une analyse de ces documents peut permettre de voir les directives données en matière de prise en compte du Genre, des Changements Climatiques et des droits de tenures foncières dans les PCD.

La plupart des PCD ont été élaborés avec l'appui direct des Partenaires au développement. La première et la seconde génération des PCD ont été faites avec l'appui du Programme National des Gestion des Terroirs phase II (PNGT2), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers le projet Sous-programme Renforcement de la Gouvernance Locale et Administrative (PRGLA) et le projet Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale (COGEL).

Tout en saluant l'initiative desdits partenaires, on peut voir dans l'analyse des TDR proposés par ces partenaires des collectivités, (PRGLA, PNT2, et COGEL) les observations suivantes :

- Ils précisent bien le niveau d'instruction et d'expérience des consultants en matière de développement rural, développement local, planification locale, environnement et gestion des ressources naturelles, ... ;
- Ils proposent une méthodologie d'élaboration participative et inclusive ;
- Ils précisent la durée de la mission,

Mais, ils ne disent pas expressément l'expérience recommandée pour les consultants en matière du genre, du changement climatique (CC).

La méthodologie de travail proposée, les objectifs et les résultats attendus de la mission d'élaboration du PCD n'apportent pas d'éléments tangibles pouvant orienter la prise en compte du genre. Aussi, aucune indication n'est faite quant à la prise en compte du genre dans la composition des équipes d'appui.

Quant à la prise en compte du Changement climatique dans les TDR, seulement un des trois partenaires des collectivités précise sommairement la prise en compte du CC. Cependant, le partenaire en question n'intervient que dans six (6) communes sur les 351 que compte le Burkina Faso (soit 17,09%).

Ainsi, au regard de l'analyse des TDR, on constate une faible prise en compte du genre et du changement climatique. Aussi, c'est la qualité des membres des équipes d'appui qui peut permettre la prise en compte de ces thématiques.

A.2- De l'appréciation des équipes de consultants

Les TDR des travaux d'élaboration des PCD recommandent de mettre en place des équipes permanentes d'au moins trois personnes par collectivité territoriale. Tous les TDR précisent le niveau d'instruction des consultants et les spécialisations requises pour l'appui à l'élaboration des PCD.

Dans le processus de recrutement des consultants ou du bureau d'appui conseil pour la réalisation des PCD, la réalité du terrain est toute autre. Des investigations réalisées auprès de quelques consultants qui ont participé les communes à l'élaboration des PCD, il ressort les constats suivants :

1. la recommandation d'un pool composé de trois consultants n'a pas toujours été respectée ;
2. la plupart du temps, les consultants dont les CV ont été utilisés dans les offres de prestation ne sont pas toujours ceux-là qui sont mobilisés pour les animations des travaux de collecte et le traitement des données ainsi que la rédaction du document;
3. dans les différents pools des consultants, on trouve souvent des consultants avec peu d'expériences ;
4. Genre dans la composition ?
5. Face aux conditions de rémunération, pour avancer vite dans les travaux, les consultants se répartissent par villages pour assurer la collecte des données plutôt que de le faire ensemble en équipe pluridisciplinaire.

On se trouve dans une situation où la méthodologie et les conditions de travail recommandées par les partenaires qui accompagnent les collectivités territoriales ne sont pas toujours respectées. Aussi, les faibles ressources financières allouées aux consultants/bureaux d'appui conseils ne favorisent pas la mobilisation d'équipes compétentes et partant, la réussite de la mission et la production de documents de qualité.

B- ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE, LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES PCD

Pour apprécier la prise en compte du genre dans les PCD, l'équipe d'animation et de collecte de données qui a sillonné les douze (12) communes a pu s'entretenir avec une soixantaine de personnes de ressources des collectivités : Présidents de Délégation Spéciales, Secrétaires Généraux de mairies, agents des services techniques municipaux, agents des services techniques déconcentrés, anciens conseillers municipaux, responsables d'organisation de la société civile, ...

La situation des personnes interviewées indique la répartition suivante par commune.

Tableau 1: situation des interviews réalisées par commune

Variables	Nombre	Pourcentage
Kaya	6	10,90%
Bieha	4	7,30%
Léo	2	3,60%
Pissila	6	10,90%
Boussouma	7	12,70%
Barsalogho	5	9,10%
Bissiga	4	7,30%
Garango	4	7,30%
Bagré	4	7,30%
Lalgaye	4	7,30%
Cassou	4	7,30%
Sapouy	5	9,10%
TOTAL	55	100%

Source : Travaux de capitalisation de bonnes pratiques d'élaboration PCD, TENFOREST juin 2015

B.1- Genre dans les PCD

B.1.1- APPRECIATION DE LA PHASE PREPARATOIRE

La phase préparatoire du processus d'élaboration des PCD comprend la mise en place de la commission ad'hoc et le recrutement de l'équipe d'appui. Notre analyse portera sur (i) la composition des différentes commissions ad'hoc, (ii) la composition de l'équipe d'appui technique et (iii) l'organisation de la campagne d'information dans les villages, secteurs et ou quartiers des communes.

Selon le Guide Méthodologique d'élaboration des PCD, la commission ad'hoc est mise en place pour appuyer le conseil municipal dans l'élaboration du plan communal de développement et également assurer son caractère participatif. La commission ne peut en aucun moment se substituer au conseil municipal dans l'élaboration du plan communal de développement. Cette commission doit :

1. servir d'interface entre le conseil municipal et la structure d'appui recrutée pour l'élaboration du plan de développement;
2. servir de facilitateur dans l'organisation et la tenue des diverses rencontres avec la population (rencontres dans les secteurs du chef-lieu de commune, organisation de la campagne de communication);
3. être la porte d'entrée de la structure d'appui auprès des acteurs intervenant dans la commune pour la collecte des données nécessaires à la phase de diagnostic.

En outre, la commission ad'hoc doit émettre des avis au conseil municipal sur la démarche et les rapports produits par la structure d'appui (notamment sur la prise en compte des thèmes émergents) dans le processus de planification.

a. Le genre dans la composition des différentes commissions ad'hoc et dans la structure d'appui technique

La composition de la commission ad'hoc doit se faire autant que possible dans le respect du quota genre qui est de 30%. Pour apprécier la représentativité du genre dans les entretiens avec les personnes de ressources, il leur a été demandé d'apprécier leurs participations dans les différentes commissions ad'hoc.

La prise en compte du genre dans la composition des commissions ad'hoc est effective selon 85,45% des personnes interviewées contre 14,55% (voir tableau n°2). Dans la composition des équipes d'appui technique (consultants et bureaux d'études) l'appréciation de l'expérience des consultants en matière du genre est moyennement appréciée.

Des explications fournies, il apparaît que très souvent, il est difficile de trouver des femmes ou des OSC de femmes, de personnes âgées ou d'autres groupes vulnérables tels que les migrants ayant le niveau d'instruction requis pour permettre de mener des débats contradictoires, de défendre les intérêts des groupes vulnérables. Ce qui fait que les représentations des groupes genre sont souvent figuratives dans les commissions ad'hoc.

De l'analyse des équipes d'appui technique, il ressort dans les interviews que 56,36% des consultants n'avaient une expérience suffisante pour faire prendre en compte le genre dans les documents de planification locale.

Tableau 2: présence d'organisation féminines dans les commissions ad'hoc

Variables	Nbre	Fréq. relatives
Présence de femmes/ OSC de femmes/ OSC jeunes/ OSC vieux	47	85,45%
Absence de femmes/ OSC de femmes/ OSC jeunes/ OSC vieux	8	14,55%
TOTAL	55	100%

Tableau 3: présence de consultants sensibilité genre dans l'équipe d'appui technique

Variables	Nbre	Fréq. relatives
Présence de consultants avec une expérience en genre	24	46,36%
Absence de consultants avec une expérience en genre	31	56,36%
TOTAL	55	100%

b. Le Changement climatique dans la composition des différentes commissions ad 'hoc et dans la structure d'appui technique

Au Burkina Faso les ressources naturelles comme le bois et le charbon de bois constituent les principales sources d'énergie domestique des ménages. Les activités pastorales, agricoles et d'exploitation sylvicole occupent une place importante dans les modes de vie et de consommation de la majorité des populations, surtout celles des zones rurales.

Cependant, les catastrophes naturelles et la péjoration climatique conjuguées à la pression anthropique sur les ressources naturelles, compromettent les systèmes de productions agro-sylvo-pastoraux, les écosystèmes et de ce fait, impactent négativement les moyens d'existence et de subsistance des populations. Pour pouvoir prendre en compte le Changement climatique dans les documents de planification locale, on devrait dans la commission ad hoc déjà avoir des personnes de ressources issues des services techniques, des OSC et des bureaux d'appui technique qui ont des expériences sur la problématique.

Des données collectées lors des investigations terrain, il ressort que 80,00% (voir tableau n°4) des membres des commissions ad hoc avaient des connaissances supposées pour faire favoriser la prise en compte du changement climatique dans les projets de développement local. La forte expérience s'explique par le fait que la plupart des services déconcentrés en charge de l'agriculture, l'environnement, l'élevage, les OSC de développement ont reçu des formations sur la thématique, ou d'une manière ou d'une autre ont été sensibilisés sur la problématique. Aussi depuis plusieurs années déjà, les services étatiques, le PNGT2, les organisations membres de la fédération des professionnelles agricoles du Burkina Faso (FEPAB), de la Confédération Paysanne du Faso (CPF), la Fédération Nationale des Groupements Naam (FNGN), l'Association de Développement de la Région de Kaya (ADRK), la Fédération Nian Zwè et qui sont toutes membres de TENFOREST mènent des actions de restaurations, récupération de terres dégradées, d'entretien des sols, etc. Aujourd'hui l'évolution du contexte fait que toutes ces OSC mènent des actions de plaidoyer et de dissémination de bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique sur le terrain.

Tableau 4: Sensibilité des membres des commissions ad'hoc au changement climatique

Variables	Nombre	Pourcentage
Présence de Compétences sur le CC	44	80,00%
Absence de Compétences sur le CC	11	20,00%
TOTAL	55	100%

Source : Travaux de capitalisation de bonnes pratiques d'élaboration PCD, TENFOREST juin 2015

B.1.2– TRAVAUX DE COLLECTE PENDANT LE DIAGNOSTIC

L'étape du Diagnostic dans le processus d'élaboration des PCD établit un état des lieux de la commune. C'est une phase qui permet d'échanger sur les problèmes majeurs qui minent le développement de la collectivité territoriale. Des solutions sont identifiées dans en conséquence et traduites par des actions dans les PCD. L'absence d'un acteur au cours de cette phase peut entrainer la prise en compte insuffisante de ses préoccupations et partant, de ses besoins.

Le diagnostic est donc une étape cruciale dans le processus d'élaboration des PCD, puisqu'il permet de mieux orienter la proposition des Projets et actions de développement de la collectivité en rapport avec les problématiques majeures. Il apparait alors important de conduire des interviews auprès des acteurs qui ont été impliqués aux réalisations des différents diagnostics afin d'apprécier le niveau de participation des femmes, des jeunes, des vieux, des migrants. Aussi, il est déterminant d'adopter des approches et outils adéquats pour l'émergence des préoccupations des groupes spécifiques. Les résultats des interviews se présentent comme suit dans le tableau n°5 ci-dessous.

Tableau 5: Présence d'OSC d'obédience genre dans lors de travaux diagnostic du PCD

Variables	Nbre	Taux(%)
Présence d'OSC de femmes, de jeunes, de vieux, de migrants, ... lors des travaux du diagnostic	32	58%
Absence d'OSC de femmes, de jeunes, de vieux, de migrants, ... lors des travaux du diagnostic	23	42%
TOTAL	55	100%

Tableau 6: d'outils spécifique pour prendre en compte le genre dans les travaux diagnostic du PCD

Variables	Nbre	Taux(%)
Utilisation focus par groupe d'acteurs (femmes, jeunes vieux, ...)	13	23,60%
Non utilisation d'outils spécifiques genre	42	76,40%
TOTAL	55	100%

Le premier constat est que 58% des personnes de ressource enquêtées pensent que les OSC d'obédience genre ont été impliquées lors du diagnostic contre 42% qui estiment le contraire. Cette situation a-t-elle permis de prendre en compte les difficultés de ces groupes vulnérables ? Pour apprécier le niveau de prise en compte du genre à l'étape du diagnostic, il est essentiel de savoir si les consultants ont utilisé les outils adéquats.

Il ressort des investigations qu'au cours des travaux de diagnostic les consultants n'ont pas mené des discussions séparées (focus groupes) avec les différents groupes d'acteurs dans 76,40% des cas. L'expérience a montré qu'il est essentiel de conduire les travaux en focus groupes c'est-à-dire constituer des groupes homogènes pour mener les échanges à l'intérieur de chaque groupe (femmes à part, jeunes à part, migrants à

part, etc.). En effet, si les échanges sont menés en plénière avec directement un grand groupe, il y a de fortes probabilités que les préoccupations des groupes vulnérables ne soient pas prises en compte.

Les méthodes et stratégies de prise en compte du genre dans les PCD recommandent vivement de procéder par des focus groupes, de faire la synthèse des discussions pour les présenter en plénière. Aussi, lors de la validation des travaux en plénière, il est indiqué de faire l'effort de prioriser les problèmes issus des discussions avec ses groupes vulnérables.

B.1.3- APPRECIATION DU PROGRAMME D' ACTIONS DES PCD

a. Appréciation de la prise en compte du genre dans les orientations des PCD

Les orientations du PCD sont tirées des éléments du diagnostic sur la base des Objectifs du Millénaires pour le Développement (OMD), de la Stratégie de Croissance Accélérée du Développement Durable (SCADD), des orientations du Schéma Provincial d'Aménagement et Développement Durable du Territoire (SPADDT). Les objectifs de développement pour les cinq (5) prochaines années en conséquence par la commune.

Les orientations des PCD sont le socle des actions et projets de développement qui seront initiés dans la commune au cours d'un mandat (5 prochaines années). C'est dans ce sens qu'il a été demandé aux acteurs et personnes de ressources qui ont participé au processus d'apprécier les orientations de leurs PCD en relation avec la prise en compte du Genre.

Environ 80% des personnes interviewées affirment que le genre a été pris en compte lors de la proposition des orientations de leurs PCD, contre 20% qui pensent que le genre n'a pas été pris en compte (voir tableau n°7 ci-dessous).

Tableau 7: Prise en compte du genre dans les orientations du PCD

Variables	Nombre	Pourcentage
Orientations et actions du PCD prennent en compte le genre	44	80%
Les orientations et actions du PCD ne prennent pas en compte le genre	11	20%
TOTAL	55	100%

Source : Travaux de capitalisation de bonnes pratiques d'élaboration PCD, TENFOREST juin 2015

Au-delà de ce que les personnes interviewées affirment et pour mieux apprécier cette prise en compte effective du genre, les PCD des communes ont été exploités et analysés.

b. Appréciation du contenu des PCD

Dans l'ensemble des PCD exploités, le nombre de projets varie en 63 et 127. Les projets sont prévus pour être mis en œuvre dans plusieurs domaines de développement allant de l'éducation, l'amélioration de la production agricole, avicole, piscicole, l'accès à la santé, eau potable et assainissement, etc. Si la mise en œuvre de certaines actions sont prévues pour toute la durée du mandat, d'autres ne sont prévues sur un an ou deux ans.

Le recensement des projets genre sensible donne le résultat suivant dans le tableau n°8 ci-dessous. Il y a au total 205 projets qui pourraient directement être mis en œuvre par et pour les femmes, les jeunes, les migrants, les âgées, les personnes malades du VIH,

Les projets recensés sont des projets de réalisation de forages, d'aménagements de bas-fonds, d'agroforesterie, d'éducation, de santé, ... Les projets genre sensible peuvent effectivement permettre d'améliorer les conditions de vie des femmes, des jeunes, des migrants si les financements sont acquis et la mise en œuvre assurée par les bénéficiaires eux-mêmes. Il faut noter qu'on dénombre environ 1 098 projets dans les 12 communes sites de l'étude de capitalisation de bonnes pratiques d'élaboration et de mise en œuvre de PCD sensibles au genre et au Changement climatique.

Les PCD qui comptent plus de 8 projets capables de soulager les personnes vulnérables constituent seulement 8,78% des 205 projets soit 18,21% de l'ensemble des 12 PCD. En se référant au quota genre qui est de 30%, nous sommes encore loin de la réglementation en la matière.

Les projets dont les coûts de réalisation sont supérieurs à 100 millions de francs CFA constituent 4,10% de l'ensemble des 12 PCD examinés (voir tableau 8). Ces projets sont généralement des projets d'aménagement de bas-fonds au profit des femmes et des jeunes. Une bonne réalisation de ce type de projet pourrait permettre d'améliorer les conditions de vie, la sécurité alimentaire des familles quand on sait qu'une grande partie des revenus des femmes est investie dans l'amélioration des conditions de vie de leurs ménages.

Tableau 8: Projets genre sensible dans les PCD

Variables	Nre.	Taux(%)
0 à 3 Projets	78	38,05%
+3 à 6 Projets	85	41,46%
+ 6 à 8 Projets	24	11,71%
+ 8 Projets	18	8,78%
TOTAL.	205	100,00%

Tableau 9: Projets genre sensibles dans les PCD

Coût des projets	Nbre	Taux(%)
0 et 900,000	22	2,00%
900,000 et 10,000,000	32	2,46%
10,000,000 et 20,000,000	28	2,55%
20,000,000 et 50,000,000	42	3,83%
50,000,000 et 100,000,000	36	3,28%
+ 100,000,000	45	4,10%
Total Proportion projets genre sensible	205	18,21%
Total Projets PCD	1,098	

Le constat général est que la comparaison entre ce que les personnes interviewées qui affirmaient (80% des orientations et des actions des PCD prennent en compte le genre) et le contenu réel des documents de PCD, il y a une différence. En effet, le décompte des projets dans les PCD montre que seulement 18,21% des projets sont affectés aux femmes, aux jeunes, aux migrants, aux malades de VIH,

B.1.4- LES CAUSES DE L'INSUFFISANTE PRISE EN COMPTE DU GENRE

Il ressort des interviews réalisées sur le terrain avec les personnes de ressource, particulièrement les services techniques, ainsi que les bureaux d'appui-conseil que les consultants n'avaient pas une bonne maîtrise de la question du genre et du CC. On note une faible exploitation du Guide méthodologique d'élaboration des PCD et des fascicules additionnels sur la prise en compte des thèmes émergents dans le processus d'appui aux communes.

Pour certains, les bureaux d'appui-conseils des collectivités n'avaient pas les compétences techniques nécessaires pour comprendre la problématique afin de l'aborder sous tous les aspects. Cela conduit à réduire le champ d'application du genre et changement climatique uniquement à l'agriculture, l'élevage et à l'environnement alors que la problématique est transversale.

Aussi, les collectivités territoriales n'étant pas totalement maître d'ouvrage de l'élaboration des PCD. En effet, les différentes communes n'ont pas participé à l'élaboration des Termes de Référence (TDR), n'ont pas été associée la plus part de temps au processus de recrutement des bureaux d'études. Dans ces conditions actuelles d'élaboration des PCD, les bureaux d'appui ne sont pas toujours disposés à suivre les consignes des collectivités et des services techniques pour d'une prise en compte réels

de leurs besoins en matière d'orientations stratégiques de développement, notamment les questions de genre et surtout de changement climatique.

Aussi, on note le recrutement de plusieurs bureaux d'appui pour élaborer dans un délai d'au moins un mois, cent quatre-vingt-dix (190) PCD sur le territoire national. Le délai trop bref abouti souvent à une simple mise à jour de certaines informations et à procéder à une planification des actions avec une implication partielle des services techniques et des acteurs locaux.

Toutefois selon certains observateurs, les collectivités territoriales ne refusent aucune intervention, aucun investissement, ... mais préfèrent plus les investissements marchands, les infrastructures socio-sanitaires et éducatives toutes choses qui pourraient directement à la campagne politique. C'est dans ce sens que beaucoup de collectivités territoriales ont été parmi les bénéficiaires des cent quatre-vingt-dix PCD. Il ne serait pas imprudent de dire que la plupart des collectivités territoriales n'exploitent pas assez les PCD dans la réalisation des actions de développement sur leurs territoires.

B.1.5- ACTIONS INDUCTIVES DU GENRE

Dans les zones couvertes par l'étude plusieurs partenaires au développement interviennent à travers des projets divers : (i) NeerTamba; (ii) Projet d'appui aux filières agricoles (PROFIL), (iii) Projet d'appui aux filières agro-sylvo-pastorale (PAFASP); (iv) projet d'amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire (PAPSA) ; (v) Projet Consolidation de la Gouvernance Environnementale et Locale (COGEL) ; Fond de Développement de d'Elevage (FODEL) ; (vi) Projet de Sécurité Alimentaire et de Renforcement de la Résilience au Sahel (REGIS-ER USAID) ; (vii) Projet d'urgence d'appui à l'alimentation du bétail au Burkina Faso (PUAAB-BF); Les Projets sont mis en œuvre par les ministères de l'agriculture, de l'environnement et celui de l'élevage.

Les domaines d'interventions sont la sécurité alimentaire, à travers l'aménagement et le réaménagement des bas-fonds, l'organisation des paysans, l'amélioration de l'économie rurale, la sécurisation foncière, la vulgarisation des techniques et outils de production et le transfère de technologie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets la difficulté de la prise en compte du genre est résolue par l'instauration d'un système de présentation et de défense des projets par les bénéficiaires (instaurant un

quota 30% minimum pour les femmes) devant un jury pluridisciplinaire et genre sensible.

B.2- Changement climatique dans les PCD

Le changement climatique désigne la modification du climat qui est attribuée directement ou indirectement à une activité humaine, qui altère la composition de l'atmosphère globale et vient s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables (TOP-SECAC de juillet 2011).

La Variabilité climatique quant à lui désigne la caractéristique inhérente au climat qui se manifeste par des changements et déviations dans le temps. Le degré de variabilité climatique peut être décrit par les différences entre les valeurs moyennes à long terme des paramètres climatiques (pluie, température, humidité, durée des saisons) et des valeurs observées et prises à différentes échelles temporelles et spatiales.

Pour apprécier la prise en compte du phénomène dans la planification locale, les travaux se sont intéressés d'abord au TDR (voir le point A.1.1) qui ont servi au recrutement des bureaux d'appui conseils ensuite à l'appréciation des personnes de ressource qui ont participé au processus d'élaboration des PCD.

B.2.1- DE L'APPRECIATION DES EQUIPES DES CONSULTANTS

Les TDR d'élaboration des PCD demandent généralement pour le chef de mission le niveau Bac plus 5 ans au moins ou équivalent. En outre, il doit avoir au moins 10 ans d'expériences confirmées en matière de décentralisation, de planification stratégique du développement local ou du développement rural, de gestion des ressources naturelles, de l'agriculture ou l'élevage avec une expérience dans la coordination d'équipes pluridisciplinaires de planification et de très bonnes capacités de synthèse et de rédaction.

Tableau 10: Expérience du Bureau d'appui conseils sur le CC

Expérience des consultants en CC	nombre	Taux(%)
Consultants Expérimenté en CC	34	61,80 %
Absence de Consultants expérimentés en CC	21	38,20%
TOTAL OBS.	55	100%

Tableau 11: expérience de la commission ad'hoc sur le CC

Expérience des consultants en CC	nombre	Taux(%)
Expérience de la commission ah'doc sur le CC	44	80,00%
Absence de personnes expérimentées dans la commission ah'doc sur le CC	11	20,00%
TOTAL OBS.	55	100%

Il ressort des interviews que 61, 80% des consultants avaient une expérience sur la maîtrise des questions du changement climatique (tableau n°9). En effet, depuis quelques décennies, le Burkina Faso avec l'appui des ONG et des partenaires au développement mènent des activités de lutte contre la désertification à travers des actions de récupération des terres, le reboisement, la plantation d'arbres, les actions de fertilisation des sols, etc.

Les agents des services techniques en charge de l'agriculture, l'environnement, l'élevage, les OSC et ONG qui accompagnent le développement rural à travers l'appui aux productions végétales, animales, etc., travaillent déjà sur des techniques permettant de lutter contre la désertification, la réduction des impacts de la désertification. Aussi la plupart du personnel issu des services techniques en charge de l'agriculture, de l'environnement, de l'élevage, les OSC et ONG depuis quelques années déjà travaillent sur les stratégies et techniques de réduction du choc climatique à travers l'adoption de techniques et pratiques innovantes qui permettent de résister aux effets néfastes du CC.

Les agents de ces différentes structures déconcentrées sont habituellement présents dans les différentes commissions ad hoc avec les expériences qu'ils ont en matière du CC permet d'assurer sa prise dans les PCD, ce qu'affirment 80% des personnes interviewés (tableau n°10).

Les activités qui rentrent dans la mise en œuvre de tels projets ressemblent aux activités d'atténuation, d'adaptation ou de réduction des effets du CC sur les activités de production. Dans les PCD, beaucoup de projets sont identifiés comme des projets d'adaptation au changement climatique. En plus, les entretiens avec quelques consultants que nous avons pu rencontrer dans le cadre de cette étude montre qu'il y a des PCD qui ont été élaborés par une personne.

Compte tenu du temps accordé aux consultants pour la réalisation des PCD (un délai d'un mois) et la rémunération proposée, pour avancer vite dans les travaux les consultants se répartissent les communes pour assurer la collecte des données. Après la collecte, chacun des consultants s'occupe de la rédaction du PCD. Dans certaines communes, la collecte de données a été faite par des étudiants en fin de formation ou par des personnes qui n'ont pas souvent l'expérience requise dans la réalisation de missions du genre.

B.2.2- TRAVAUX DE DIAGNOSTIC ET ORIENTATION DU PLAN EN LIEN AVEC LE CC

Le diagnostic comme dit au point B.1.2 est l'étape cruciale dans l'élaboration du PCD. C'est au cours de cette étape que tous les maux qui

minent le développement de la commune sont débattus. Alors c'est le moment que l'on doit prendre en compte les influences et impacts du CC sur les actions de développement et proposer des actions capables de réduire, d'atténuer les effets néfastes du phénomène. C'est dans un tel contexte que des outils ont été élaborés et proposés, pour de permettre une prise en compte effective des effets néfaste de la variabilité climatique.

Nous avons voulu savoir, si les consultants des bureaux d'appui conseils ont fait recours auxdits outils pour traiter la problématique. Les résultats obtenus des observations sont consignés dans le tableau n°11. Si 76,40% des personnes interviewées pensent que les consultants ont fait appel aux outils inductifs du changement climatique dans les actions du développement communales, 23,60 % disent que les consultants n'ont pas utilisés les outils dont il est question.

B.2.3- ORIENTATIONS DU PCD EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les orientations du PCD sont celles du développement de la commune pour les cinq prochaines années. Elles orienteront toutes les actions du développement de la commune. Si l'on veut prendre en compte les effets du changement climatique sur les actions de développement, c'est de définir des orientations CC sensibles. Les personnes de ressources qui accompagnent les collectivités territoriales pour 50,10% pensent que les orientations des PCD prennent en compte le CC contre 49,90% qui pensent le contraire (tableau n°12).

Tableau 12: utilisations d'outils pour la prise en compte du CC

Outils spécifiques CC	Nbre	Fréq. Relatives
Utilisation d'outils Spécifiques CC dans le diagnostic	42	76,40%
Non utilisation d'outils Spécifiques CC dans le diagnostic	13	23,60%
TOTAL	55	100%

Tableau 13: Planification sensible au CC

Variables	Nombre	Fréq. relatives
Prise en compte du CC dans les Orientations des Plans	28	50,10%
Non Prise en compte du CC dans les Orientations des Plans	27	49,90%
TOTAL.	55	100%

B.2.4- CONTENU DES PCD ET MICRO-PROJETS CC

On dénombre au total 396 projets inductifs d'actions capables de réduire les effets du Changement climatique dans les 12 PCD sites de l'étude. Il représente 36,07% de l'ensemble des projets (tableau n°13). Les coûts de mise en œuvre varient entre neuf cent mille (900,000) FCFA et cinquante

millions (50,000,000) FCFA. Comparativement aux projets genre sensibles (205 projets) on a plus de projets CC sensibles (396 projets) mais de coût de réalisation faible.

La plupart du temps dans la mise en œuvre des projets d'atténuation des effets du changement climatique, on fait beaucoup appel à la participation des populations. Les micro-projets sont généralement la réalisation de cordons pierreux, de Zaï, demi-lunes, de fosses fumières, de fourrages, etc. Souvent, les concepteurs des PCD n'intègrent pas dans le calcul des coûts des projets l'apport physique en ressources humaines nécessaire pour la réalisation de ces types de projets. Alors que les efforts physiques que fournissent les populations sont la source d'abandon de l'appropriation dans la dissémination de certaines technologies. Il apparaît alors plus difficile d'obtenir les résultats attendus en matière d'adaptation et d'atténuation des effets du CC dans les collectivités territoriales.

Tableau 14: Projets CC sensible dans les PCD

Coût des projets	Nbre	Fréq. Relatives par rapport à 396 Projets (%)	Fréq. Relatives par rapport à nbre total de Projets (%)
0 et 900,000	238	60,10	21,68
900,000 et 10,000,000	144	36,36	13,11
10,000,000 et 20,000,000	12	3,03	1,09
20,000,000 et 50,000,000	2	0,51	0,18
Total Proportion projet genre sensible	396	100,00	36,07
Total Projets PCD	1098		

Source : Travaux de capitalisation de bonnes pratiques d'élaboration PCD, juin 2015

B.2.5- INSUFFISANCE DE LA PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES PCD

Des investigations, il ressort des difficultés de la collaboration entre les collectivités territoriales et les services techniques dans la mise en œuvre des actions des PCD. Si les Collectivités territoriales reprochent aux services techniques de vouloir rémunérer leurs services alors que l'Etat les prend déjà en charge, ces derniers pensent qu'ils ne sont pas suffisamment impliqués dans la mise en œuvre des actions des PCD.

Les collectivités territoriales se trouvent ainsi dans une situation où les budgets ne permettent pas souvent la prise en charge des services techniques dans le suivi et la mise en œuvre des actions des PCD. Si le suivi a un coût, il faudra toutefois reconnaître évidemment que la mise en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation des effets du CC ne pourra être correctement faite sans un regard intéressé des services

techniques, même si pour certaines actions les populations ont acquis aujourd'hui une expérience.

L'autre constat dans cette collecte d'informations pour la capitalisation de bonnes pratiques est le fait que beaucoup d'actions planifiées n'ont pas de financement, ou qu'elles relèvent des structures déconcentrés de l'Etat à travers des projets et programmes, ou encore des actions identifiées par des partenaires au développement que sont les (associations, Groupements, ONG nationales ou internationales). Dans l'ensemble les collectivités n'ont pas une bonne maîtrise ni de la mise en œuvre des actions ni du financement.

Aujourd'hui presque toutes les communes rurales restent fortement dépendantes de la subvention de l'Etat. En effet leurs recettes couvrent difficilement les dépenses de fonctionnement. Il serait alors illusoire de croire que les collectivités territoriales seules peuvent promouvoir le développement avec une prise en compte des actions sensibles au genre et au Changement climatique.

C- ESQUISSES DE BONNES PRATIQUES DE PRISE EN COMPTE DU GENRE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'ÉLABORATION DES PCD

De l'analyse des différents processus d'élaboration des PCD déjà mis en œuvre, on note les constats suivants :

- La non-implication des acteurs communaux dans l'élaboration du contenu des TDR des PCD
- La non-implication systématique des agents des services techniques dans l'élaboration des termes de références d'élaboration des PCD;
- La faiblesse du montant alloué pour l'élaboration des PCD qui fait que les bureaux d'études ne font pas de diagnostics approfondis ;
- L'octroi à un bureau d'étude l'élaboration de plusieurs PCD ne favorise pas des PCD de qualité;
- La non-responsabilisation des autorités communales dans la gestion des fonds alloués à l'élaboration des PCD. Les partenaires se substituent aux communes et financent l'élaboration des PCD pour les mettre à la disposition des communes
- La faible prise en compte des aspects liés au genre et au changement climatique dans les TDR

Aussi, les pratiques suivantes peuvent être considérées comme bonnes pour l'élaboration de PCD prenant en compte le genre et le changement climatique :

Dans le cadre de la phase préparatoire :

- Renforcer les capacités des acteurs des communes : il faut une plus grande responsabilisation des acteurs des communes dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PCD. Les acteurs doivent cerner le rôle et l'importance du PCD dans la planification et le développement local. En outre, les capacités doivent être renforcées sur le genre et le changement climatique ;
- Responsabiliser les acteurs des communes dans l'élaboration des TDR des PCD : les PCD sont des outils de développement des communes ; à ce titre, ce sont les communes elles-mêmes qui doivent conduire l'élaboration des TDR desdits PCD. D'où la nécessité de renforcer leurs capacités en amont ;
- Responsabiliser les acteurs des communes dans le choix des équipes d'appui-conseils, consultants ou bureaux d'études
- Veiller à ce que l'équipe d'appui-conseil soit sensible au genre et au changement climatique afin de prendre en compte ces thématiques tout au long du processus d'élaboration du PCD
- S'assurer que le comité ad 'hoc inclut les femmes et autres groupes vulnérables. Procéder à un accompagnement de ces groupes pour la désignation de leurs représentants

Dans le cadre de la phase d'élaboration

- Pendant le diagnostic, veiller à ce que la vision, les préoccupations et les besoins des femmes et autres groupes vulnérables soient prises en compte (réaliser des focus groupes pour faciliter l'émergence de ses préoccupations) ;
- Veiller à définir des orientations claires en lien avec la prise en compte du genre et du changement climatique dans le PCD ;
- S'assurer que les préoccupations et besoins des groupes vulnérables soient pris en compte dans les actions définies
- S'assurer de la définition d'actions claires en lien avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

D- DES RECOMMANDATIONS DES ACTEURS

A l'endroit de TENFOREST, les acteurs des collectivités Territoriales ont formulé quelques recommandations :

- Mener le plaidoyer au niveau structures habilitées dans le financement de l'élaboration des PCD pour l'implication des services techniques dans l'élaboration des TDR d'élaboration des PCD et le suivi;
- TENFOREST doit aller au-delà des études pour accompagner financièrement et techniquement les communes pour la prise en compte effective du changement climatique et du genre dans leur PCD;
- TENFOREST doit accroître sa visibilité au niveau des structures habilitées dans le financement de l'élaboration des PCD pour que celles-ci puissent la recommander aux consultants au vu de son expertise;